

**ME 54 - MUSICOLOGIE**

PR 876 - M2 Administration de la musique &amp; du spectacle vivant - Alternance

Le règlement des études de l'Université Paris-Saclay rappelle que les semestres ne sont pas compensables entre eux, que la note plancher est de 7/20 sauf pour le stage et le mémoire qui est de 10/20. Dans cette formation, toutes les UE du premier semestre sont compensables entre elles. C'est aussi le cas des UE du deuxième semestre à l'exception du stage et du mémoire qui ne sont ni compensables ni compensants. Par défaut, les coefficients affectés à chacune des UE sont proportionnels aux ECTS correspondants.

Nom du UE	Semestres	ECTS	Heures	Modalités de contrôle de connaissances	Coefficients
<b>S3- Semestre 3</b>					
Conduite de projets culturels 1	S3	3	18	Contrôle continu	2
Langue vivante	S3	3	24	Contrôle continu	3
Pratiques artistiques 3	S3	2	15	Contrôle continu	2
La création contemporaine (théâtre)	S3	3	15	Contrôle continu	3
Montage d'un projet culturel européen	S3	5	24	Contrôle continu	5
Production du spectacle vivant	S3	10	55	Contrôle continu	10
Débats sur les enjeux culturels d'actualité	S3	4	21	Contrôle continu	4
<b>TOTAUX ECTS S3</b>	<b>S3</b>	<b>30</b>	<b>169</b>		
<b>S4 - Semestre 4</b>					
Langue vivante	S4	3	24	Contrôle continu	3
Conduite de projets culturels 2	S4	3	18	Contrôle continu	2
Création et patrimoines musicaux	S4	2	15	Contrôle continu	2
Pratiques artistiques 4	S4	2	15	Contrôle continu	2
Production du spectacle vivant 2	S4	7	40	Contrôle continu	7
Mémoire de recherche 80 pages (FI) ou projet tutoré (FA)	S4	7		Contrôle continu	7
Stage 400 heures mini (FI) ou réflexion de 40 pages (FA)	S4	6		Contrôle continu	6
<b>TOTAUX ECTS S4</b>	<b>S4</b>	<b>30</b>	<b>112</b>		